

cial. Cet aspect du régime sera particulièrement important d'ici quelques années. Lorsque le régime de pensions du Canada aura passé sa période de transition, ses prestations deviendront la source principale de protection et le rôle de l'assistance diminuera graduellement. C'est là, naturellement, l'objectif d'un régime de sécurité sociale bien intégré, et nous espérons que le régime du Canada le sera.

Je le répète, nous espérons qu'au cours de ces prochaines réunions, nous pourrions en arriver à des ententes de grande portée entre les autorités fédérales et provinciales à l'égard de ce régime d'assistance publique du Canada. S'il en est ainsi, un projet de loi serait présenté durant la présente session, de façon que le régime entre en vigueur dès le début de la nouvelle année, d'ici douze mois.

Si j'ai expliqué assez longuement le régime d'assistance publique du Canada, c'est non seulement à cause des réunions de cette semaine, mais aussi parce que les députés ont déjà manifesté beaucoup d'intérêt à la question. Le régime sera au premier rang des programmes de bien-être social et, je tiens à le rappeler, c'est l'une des cinq mesures élaborées par le gouvernement en guise de première étape d'un programme général visant à combattre la pauvreté et à améliorer les occasions d'avenir. Naturellement, il s'agit d'une première étape et rien de plus. Le programme comprendra bien d'autres mesures qui seront présentées après une préparation coordonnée et par suite de consultations avec les provinces.

Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être revenir un instant à l'assurance-médicale. L'alinéa pertinent a déçu un ou deux de mes honorables amis, mais le discours du trône établit clairement que le gouvernement s'engage à établir un régime complet de services de santé accessible à tous les citoyens, peu importe la situation financière de ceux qui en ont besoin. C'est un principe de politique publique. Son application à notre Confédération intéresse les gouvernements fédéral et provinciaux. Il se pose donc trois questions principales qui doivent être résolues. La première est l'envergure et la qualité des services à assurer. La deuxième est le programme en vertu duquel on pourra les mettre sur pied. La troisième intéresse le rôle respectif des gouvernements fédéral et provinciaux et, ce qui s'y rattache étroitement, la formule selon laquelle ces services seront organisés et financés.

Nous reconnaissons qu'en vertu de notre constitution, l'organisation des services de santé incombe en premier lieu aux provinces. C'est pourquoi le gouvernement fédéral se renseigne autant que possible sur les vues que les diverses provinces ont adoptées à ce

sujet. Nous serons donc en mesure de traiter de cette question par le détail à la conférence fédérale-provinciale qui, nous l'espérons, devait se tenir à la fin d'avril mais qu'il n'a pas été possible d'organiser avant la fin de mai.

Toutefois, l'ensemble des problèmes relatifs aux services de santé recèle certains aspects relevant directement de la responsabilité du gouvernement fédéral, et l'un des plus importants d'entre eux intéresse la qualité et la disponibilité des médicaments et les prix qu'on doit les payer. Le discours du trône laisse entendre que le gouvernement constituera un comité spécial pour s'occuper de cette question et que le gouvernement facilitera la tâche de ce comité qui sera chargé de formuler des propositions sur la façon dont on pourrait réduire les prix que le grand public doit payer pour ces médicaments.

Monsieur l'Orateur, pourrais-je déclarer qu'il est six heures? (*Applaudissements*)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DÉBATTUES EN VERTU DE LA MOTION PORTANT AJOURNEMENT

M. l'Orateur: En conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, je dois informer la Chambre qu'à dix heures ce soir les questions suivantes seront soulevées: l'honorable député d'York-Humber (M. Cowan) parlera du National-Canadien: Toronto—location d'un embranchement non utilisé à des fins de stationnement; l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) parlera de l'administration de la justice: ministres assignés à comparaître devant la Cour supérieure du Québec.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cashin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et de l'amendement du très honorable M. Diefenbaker.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cet après-midi, lorsque j'ai parlé du discours du trône que le chef de l'opposition a eu l'amabilité de qualifier de gâteau aux fruits, je cherchais à fournir des explications